



ASTTPAM

Bulletin d'inscription Saison 2020 - 2021

Photo
Pour les
enfants

Nom : _____

Tél mobile : _____

Prénom : _____

Tél fixe : _____

Adresse : _____

Mail : _____

@ _____

Date de Naissance : _____

Pour les enfants mineurs (*)

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Prénom : _____

Prénom : _____

Tél mobile : _____

Tél mobile : _____

Tél fixe : _____

Tél fixe : _____

Mail : _____

Mail : _____

@ _____

@ _____

* Pour les familles séparées, veuillez communiquer les coordonnées des deux parents,

Vous devez joindre à votre inscription un **certificat médical, une **photo d'identité** et le règlement de **la cotisation**.**

❗ Après l'entraînement, autorisez vous votre enfant à quitter seul le centre des sports ?

OUI

NON

Date et signature du responsable légal

❗ Si vous vous opposez à la publication de votre photo ou celle de votre enfant, dans le cadre des activités du club (site internet et page Facebook de l'ASTTPAM, article de presse, affichage dans la salle du club, ...) veuillez le mentionner par écrit au verso de ce bulletin d'inscription.

❗ Notre club vit grâce aux bénévoles, merci de donner un peu de votre temps (Installation des salles et tables, buvette, restauration rapide, ...) lors des grandes manifestations de cette saison 2020-2021.



ASTTPAM

Association Sportive de Tennis de Table, Centre des sports Bernard Guy
Avenue Guynemer 54700 Pont-à-Mousson Tel : 03.83.82.83.34

Affiliation FFTT et ligue de Lorraine n° 15540128 Agrément Jeunesse et Sports n° 54S1691
Déclaration en préfecture de nancy n° 6944 du 7 février 1985

CERTIFICAT MÉDICAL POUR LA PRATIQUE DU TENNIS DE TABLE

Recommandations de la commission médicale :

L'examen médical permettant de délivrer ce certificat :

- engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat (article R.4127-69 du code de la santé publique), seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen,
 - ne doit jamais être pratiqué à l'improviste, sur le terrain ou dans les vestiaires avant une compétition, le certificat médical de complaisance est donc prohibé (article R4127-28 du code de la santé publique)
- Le contenu et la rigueur de l'examen doivent tenir compte de l'âge et du niveau du compétiteur

Adultes :

Le médecin doit tenir compte que les principales contre-indications à la pratique du tennis de table sont :

- l'insuffisance coronarienne aiguë,
- l'insuffisance coronarienne traitée, instable,
- troubles du rythme non stabilisés
- insuffisance cardiaque évolutive
- cardiomyopathie

Toute autre pathologie grave ou chronique est à apprécier avec le médecin traitant.

Les chirurgies articulaires récentes ou prothèses seront des contre-indications temporaires

Il est préconisé une épreuve cardio-vasculaire d'effort et une surveillance biologique élémentaire chez le sujet :

- porteur d'une cardiopathie ou symptomatique
- asymptomatique ayant deux facteurs de risque cardio-vasculaire,
- souhaitant débiter ou reprendre la pratique en compétition, homme de plus de 40 ans, femme de plus de 50 ans,

Jeunes :

Il est conseillé pour le médecin de :

- tenir compte des pathologies dites « de croissance » et des pathologies antérieures liées à la pratique du tennis de table,
- consulter le carnet de santé
- constituer un dossier médico-sportif
- une mise à jour des vaccinations,

Jeunes : au-delà de 8h de pratique hebdomadaire ou souhaitant rejoindre un programme de détection Fédéral (modèle constitué par la commission médicale)

Recommande la réalisation :

d'un électrocardiogramme de repos,

d'un examen clinique effectué par un médecin du sport, et portant une attention particulière :

- aux troubles de la statique rachidienne pouvant être aggravées par la pratique du tennis de table,
- aux troubles ou aux douleurs articulaires évoquant une maladie de croissance ; notamment au niveau du dos, des coudes, des genoux ou des talons, préférentiellement atteints chez le pongiste.

Certificat médical

Je soussigné,

Docteur : _____ N° Ordre : _____

Certifie avoir examiné M. : _____



Et n'avoir constaté à ce jour aucune contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition.

Fait à : _____ Le : _____



Cachet et signature du médecin :





TARIFS COTISATIONS 2020/2021

<u>LOISIRS</u>	Lundi et Jeudi, Vendredi, Samedi et Dimanche	100€
	<i>Hors journée de championnat</i>	
<u>JEUNES</u>	(-18 ans) + entraînements dirigés du mercredi après-midi	115€
	<i>La cotisation comprend la participation au JT Ping</i>	

Accès à tous les créneaux horaires

<u>COMPETITEURS</u>	Championnat	125€
	<i>accès aux entraînements dirigés du mercredi (18-20h)</i>	
<u>COMPETITEURS</u>	+ Compétitions individuelles	145€
	<i>Participation du club aux frais d'inscription des compétitions individuelles</i>	

 *Tous les tarifs incluent la participation de 10 € pour le nouveau maillot du club, pour information le club prend en charge les 2/3 du prix réel du maillot*

 *Licence famille : remise de 10 € à partir du deuxième membre*



Association Sportive de Tennis de Table, Centre des sports Bernard Guy
Avenue Guynemer 54700 Pont-à-Mousson Tel : 03.83.82.83.34

Affiliation FFTT et ligue de Lorraine n° 15540128 Agrément Jeunesse et Sports n° 5451691
Déclaration en préfecture de nancy n° 6944 du 7 février 1985